

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 146/6L rendant exécutoires les délibérations n° 136/6° L à 147/6° L du 4 décembre 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale..

n° 146/6L

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 décembre 1964

Numéro JO
n° 12 du 01/01/1965

Date du numéro
1 janvier 1965

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1686 du 5 décembre 1964, la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à l'Etat Français (Ministère des Armées), la concession définitive d'un terrain d'une Superficie de cinq hectares cinquante deux ares environ, sise à Obock (titre foncier n° 842), à titre gratuit